

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2016

1/2 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE

La programmation 2016 du Contrat de Ville métropolitain a été instruite par l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, représentés par la Métropole Européenne de Lille, l'Etat, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental, la CAF et les 21 communes inscrites en géographie prioritaire. L'organisation mise en œuvre pour réaliser l'instruction des programmations d'actions, proposée par la MEL et validée par l'ensemble des partenaires, s'est étalée sur plusieurs mois et a comporté au minimum trois étapes :

- une première étape de recevabilité des actions en novembre 2015,
- une deuxième étape de validation technique des actions en janvier 2016,
- une troisième étape de validation politique des actions au comité de pilotage politique de la MEL le 22 avril 2016.

La programmation 2016 du Contrat de Ville de Mons en Barœul, présentée en conseil municipal du 17 décembre 2015 (délibération n° 2/3), a légèrement évolué sur le plan des montants financiers mobilisés et il convient donc de la régulariser.

Ainsi, le montant de l'ensemble des moyens mobilisés au titre du Contrat de Ville sur le territoire de Mons en Barœul (Contrat de Ville, VVV, FIPD, Région) baisse de 6,39 % par rapport aux demandes qui ont été déposées en octobre 2015. Cette baisse demeure relative au regard du contexte général de restriction des moyens budgétaires des collectivités locales et de l'Etat. Il convient de souligner que l'ensemble des projets proposés par la Ville et les associations locales ont fait l'objet d'avis favorables et que l'équilibre financier de ces projets est préservé, grâce notamment à l'ajustement de la part Ville qui augmente de 0,64 %.

Il résulte de ces mouvements financiers que le montant des subventions inscrites au budget communal évolue de la façon suivante :

Chapitre Budgétaire	Sommes inscrites au BP 2016	Modification budgétaire	Evolution
92025	15 059 €	14 392 €	-4,43 %
92422	12 663 €	13 663 €	7,90 %
9263	800 €	800 €	0,00 %
TOTAL	28 522 €	28 855 €	1,17 %

La validation de la programmation 2016 nous permet donc d'adresser aux services de l'Etat l'ensemble des dossiers de demande de subvention définitifs et de mettre en œuvre le paiement des subventions associatives afin de lancer les actions qui n'auraient pas encore démarré.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- inscrire au budget, en tant que de besoin, les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets,
- solliciter la participation de l'Etat, au titre de la Politique de la Ville, pour chacun des projets portés par la Ville.